

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 juin 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-095

Date de convocation : le 23 juin 2026

Date d'affichage : 23 juin 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 29 juin 2026 à 19h à la salle polyvalente de Sainte-Opportune-du-Bosc, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX.

➤ Secrétaire de séance : Madame Camille MAMEAUX.

Membres en exercice : 56

Présents : 50

Pouvoirs : 3

Toutes les communes étaient représentées sauf La Haye-du-Theil et Vitot

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	GAUVIN Sébastien - excusé
BERENGIVILLE-LA-CAMPAGNE	FENELON François	GANGNON / ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	MALZY Philippe
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	LEROUX Christophe
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe - excusé
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence	GUERRE Thierry
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	NICERON Julien
ECQUETOT	RICHARD Didier	LHERMEROULT Magali
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise
EPEGARD	PAYAN Jean-François	LECLERE Adélaïde
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	GODARD Jean-Jacques
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	BORGES Sylvie	RICHARD Angélique
HECTOMARE	PLOYART François - excusé	WOJTYSIAK David
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain - excusé	PORTE Michel - absent
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	DUHAMEL Alban
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent CLEMENCE Sylvie BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - AMEYE Isabelle excusée pouvoir G. BARBIER - BARBIER Gilles - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel excusée pouvoir A. CHEUX - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEFEBVRE Jean excusé pouvoir F. BRONNAZ - MARCHAND Jean-Baptiste excusé	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	RODIER Florent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	FERRAND Amandine excusée
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand excusé	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	DROUIN Annie
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEN Eric	PREY Mélanie
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier VAN LANDUYT Christelle	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	DUBUISSON Frédéric
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	LOGIER Maxime excusé
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DAVID Sandrine	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël absent	MONNIER Sylvie absent

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 juin 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-095

COMPETENCE GESTION DU CYCLE DE L'EAU

Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2025

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document obligatoire depuis 1995 (loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement) pour tout service public industriel et commercial (SPIC) dont le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fait partie.

Ce rapport présente le service et notamment le territoire et la population desservis, les moyens humains et financiers mis en place, l'évolution du service. Il rend compte des actions menées dans l'année et du prix du service.

Le RPQS est mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes, il sera téléchargeable sur le site Internet de la communauté de communes ou sur le site de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) : www.services.eaufrance.fr.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le RPQS du SPANC au titre de l'année 2025 (cf. annexe).

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5,

Vu l'avis favorable de la commission gestion du cycle de l'eau du 28 mai 2026,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2025 (cf. annexe),
- Autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Adopté à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Camille MAMEAUX



Le Président
Arnaud CHEUX

